

GROUPEMENT

DE

COMRAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V. N° **400** / 19. **81**

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE, LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

81305701
A-5-81

OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-Verbal de Synthèse.
2	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : O
3	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : S
4	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : C
5	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : V
6	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : B
7	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : B
8	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : J
9	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : B
10	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : H
11	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : M
12	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : B
13	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : M
14	- Procès-Verbal d'Audition de témoin de : P

S
D
J
P
B
D
J
P
E
M
P
P

	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
	NOMBRE D'EXEMPLAIRES
2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	Monsieur le Préfet du Territoire de A
1	Monsieur le Général Commandant la région aérienne A
2	Monsieur le Ministre des armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire.
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt DE GROUPEMENT LE 20.5.81

DESTINATAIRES

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :
Adjudant Chef P
Commandant de la Brigade
DATE, SIGNATURE, CACHET



81306701
A-5-81

GROUPEMENT DE

BRIGADE DE

GENDARMERIE NATIONALE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Pièce n° 400/1

L'an mil neuf cent quatre vingt un,
le dix neuf mai,

Nous, P , A , Adjudant Chef,
Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de
Procédure Pénale,

Rapportons les opérations suivantes que nous
avons effectuées agissant en uniforme et conformé
ment aux ordres de nos chefs.

I - EXPOSE DES FAITS

Le 4 mai 1981, à 21 heures 30, les Gendarmes B , M
P , en service de nuit, au cours d'une liaison avec l'of-
ficier de permanence au poste de police du camp militaire
' , sis , notre attention est
attirée par des lumières étranges dans le ciel, en direction
de la ville de .

Les O.P.J. et A.P.J. qui nous ont secondé dans nos opéra-
tions sont cités nominativement dans la procédure, chaque fois
qu'ils ont accompli un acte dont ils ont été chargés.

II - CONSTATATIONS.

Du poste de Police, en compagnie de l'Officier de Permanence
nous apercevons deux boules lumineuses de couleur orange, au
de notre point d'observation. Ces deux sphères ont un
diamètre de 25 cm environ et se situent à une distance que nous
ne pouvons pas évaluer, vu les conditions atmosphériques.
En effet à cette heure, il faisait sombre et une couverture
de nuages importante gênait notre évaluation.

De nos constatations, il ressort que ces deux boules sont
plus des objets éclairants que des objets éclairés.

III. - ENQUETE.

Plusieurs témoins ont manifesté leurs réactions auprès de
nos services.

.../..

Certaines patrouilles de Gendarme en service cette nuit là, ont aperçu également le phénomène, mais sous un angle différent.

Nous informons des faits notre Commandant de GROUPEMENT.

Le 5 mai 1981, à 8 heures, afin de procéder à l'audition des témoins, nous procédons aux vérifications près des services de Police . Ceux-ci nous révèlent que des manœuvres militaires ont eu lieu le 4 mai dans la nuit à . Ils nous confirment que le phénomène apparu n'est autre que des fusées éclairantes.

- A 9 heures quinze, le Gendarme M , S , de la Brigade de , déclare que des personnes demeurant à , les avaient prévenues d'un phénomène lumineux à proximité de l'aéroport de . Il a contacté le vigie de service, lequel a précisé qu'il s'agit probablement de fusées éclairantes utilisées par l'armée . Lors du retour du Gendarme à , à 22 heures, il a aperçu deux lumières orangées dans le ciel. (Pièce n° 400/2).

- A 9 heures 45, le Lieutenant S D , Officier de permanence le 4 mai 1981, déclare avoir vu vers 21 H 45, quatre lumières jaune ressemblant à des phares de voitures. Il ajoute que ces lumières se trouvaient entre les villes de et . Il explique le phénomène et il pense qu'il s'agit de fusées éclairantes. (Pièce n° 400/3).

- A 10 heures 50, l'Adjudant C J , du P.M.O. de , se trouvant à , relate qu'il aperçu deux boules lumineuses d'un diamètre de 3 à 4 cm environ. Il situe le phénomène en direction de la . Il pense également à des fusées éclairantes. (Pièce n° 400/4)

- A 11 heures, le Gendarme V J -P , de la Brigade de , alerté également par deux personnes témoins d'un phénomène lumineux dans le ciel à proximité de l'aéroport de , déclare avoir vu deux lumières oranges en direction de la vers 22 heures le 4 mai 1981. Il pense également à des fusées éclairantes. (Pièce n° 400/5).

- A 14 heures 40, le Gendarme R B , du P.S.I.G. de , relate que vers 21 Heures 30, le 4 mai, se trouvant à proximité de l'agglomération de , son attention a été attirée par deux lueurs de couleur orange dans le ciel. L'apparition du phénomène a duré 2 secondes. Il situe ces lumières au dessus du territoire (Pièce n° 400/6)

- A 15 heures 30, le Gendarme B D, du P.S.I.G. de , déclare qu'il a aperçu vers l'agglomération de , deux objets lumineux orangés dans le ciel. Il situe le phénomène au dessus du territoire
(Pièce n° 400/7)

- A 15 heures 35, J J -P, militaire de carrière au ème R.A. à , relate qu'il se situait au bureau de la semaine à la ème batterie, lorsqu'il a vu apparaître 6 boules de couleur jaune puis environ dix minutes après le premier phénomène 7 boules sont réapparues. Il précise qu'il s'agissait éventuellement d'hélicoptères. (Pièce 400/8)

- A 15 heures 55, B D, militaire de carrière au ème R.A. de , déclare qu'il se trouvait au poste de Police et il a vu deux boules oranges dans le ciel. Il a pensé également qu'il s'agissait d'hélicoptères.
(Pièce 400/9)

- Le 9 mai 1981 à 16 heures 45, Madame H J, déclare, qu'en circulant à bord de son véhicule le 4 mai 1981, vers 21 heures, elle a aperçu dans le ciel des phénomènes lumineux émettant des lumières oranges. Elle se trouvait entre et . Elle a revu ce phénomène 1 heure après et elle a avisé les Gendarmes de
(Pièce n° 400/1)

- Le même jour à 17 heures 08, Monsieur M E, qui était en compagnie de Mademoiselle H, déclare les mêmes faits
(Pièce n°400/11

- Le 10 mai 1981 à 8 heures 30, le Gendarme B, de la brigade de , déclare avoir aperçu le 4 mai vers 22 heures 2 boules lumineuses de couleur orange dans le ciel. Il ne peut évaluer la distance en raison des conditions atmosphériques. Il précise que le phénomène a duré 20 à 30 secondes.
(Pièce n°400/12)

- A 9 heures 20, le gendarme M, de la brigade de , relate que le 4 mai vers 22 heures il a aperçu deux lueurs éclatantes dans le ciel en direction de
(Pièce n°400/13)

- A 10 heures 20, le Gendarme P, de la brigade de , nous déclare avoir aperçu deux lueurs oranges dans le ciel d'un diamètre de 25 cm environ. Il estime les deux boules à une distance de 4 à 5 km environ.
(Pièce n°400/14)

-IV...CLOTURE

Le 5 mai 1981, le Commandant de Brigade, prend contact avec l'officier de Police de la sûreté de
Il nous est confirmé, que la veille des manœuvres militaires étant effectuées sur la de et à
, Des fusées éclairantes, montant à très haute altitude, suspendues à des parachutes, ont bien été lancées entre 20 heures et 23 heures.

Il est donc certain, que les boules lumineuses apparues du territoire , sont bien des fusées lancées par les militaires

Fait et clos à

, le 19 mai 1981.

L' ADJUDANT-CHEF P

Cdt la Brigade de

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
GROUPEMENT DE
 UNITE
BRIGADE DE
 PROCES-VERBAL (N°/ANNÉE)
n° 400 / 1981

PROCÉDURE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE
3
 N° FEUILLET
1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour **5 mai 1981, à 9 heures 45**, nous trouvant à (lieu) **au camp militaire des**
 Nous soussigné(s) **P. D. Gendarme, A.P.J.**
F. F. Gendarme, A.P.J.
 Vu les articles **20 et 75 à 78** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
S. D. Militaire engagé, (grade : Lieutenant)
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M / à Française,
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

à 10 heures, qui déclare à 9 heures 50 :

--- Hier j'occupais la fonction d'Officier de Permanence à la salle de service
 - du camp Militaire des . Vers 21 heures 30 le Maréchal des Logis
 - J , sous-officier de semaine à la ème Batterie, m'a prévenu télé-
 - phoniquement que cinq hélicoptères se posaient à proximité du camp, près
 - de la cabane des . Je précise que les hélicoptères sont une dé-
 - duction de la part du sous-officier (Lumières, bruits).
 --- Pour ma part, vers 21 heures 45, j'ai vu quatre lumières jaunes, ressen-
 - blant à des phares de voiture distant de cent mètres.
 --- Le lieu approximatif, en me repérant des éclairages publics des villes
 - de et , serait la bissectrice. Je ne peux évaluer
 - la distance.
 --- Je peux dire que les nuages se situaient en avant des faisceaux lumineux.
 - L'éclairage produit par ce phénomène est sphérique, un déplacement latéral
 - très bref et une phase de stabilisation de 15 secondes. Ensuite disparition
 - du phénomène. Je précise que la couleur est orange et c'est plus un objet
 - éclairant qu'un objet éclairé.
 --- Les conditions atmosphériques étaient orageuses, et léger vent.
 --- Pour ma part je pense que ce phénomène est du à des fusées éclairantes
 - mais la couleur me laisse perplexe.
 --- Le 5 mai 1981 à 10 heures.
 --- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 - rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE **L'A.P.J.**
 (a signé au carnet de déclarations)

COMPAGNIE OU ESCADRON
GROUPEMENT DE

UNITE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

400 / 81

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

4

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{date et heure} 05 mai 1981 à 10 heures 45, à ^{nous trouvant à (lieu)}

Vous soussigné(s) **Adjudant Chef P. , Officier de Police Judiciaire, commandant la**
Brigade
 Vu les articles **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM - PRÉNOMS (POUR UNE FEMME TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C , J. Adjudant de Gendarmerie

SEXE , DATE ET LIEU DE NAISSANCE / COMMUNE CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M -

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT ESCALIER, RUE, COMMUNE CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant à , qui nous déclare à
10 heures 50 :

-----Le 4 mai 1981 à 21 heures 10, à circulant sur la RN
 en direction de , en service avec le gendarme M G ,
 j'ai observé le phénomène suivant :
 Dans une direction que je situe sur la carte dans l'axe
 en limite haute et pour la limite basse, deux boules
 lumineuses sont apparues dans le ciel, mais en dessous de la ligne
 d'horizon, pour retomber sur terre au bout de 20 à 30 secondes.
 De notre emplacement, il pouvait y avoir une distance de 3 à 4 km. entre
 elle, celle de gauche ayant disparu quelques secondes avant celle de
 droite. J'estime leur diamètre à 3 cm. environ.
 Au départ je pensais que c'était les phares d'atterrissage d'un avion
 de ligne se posant à mais la couleur jaune orangée
 exclu cette hypothèse. Après réflexion j'ai bien vu monter puis re-
 descendre en notre direction deux boules lumineuses donnant à penser
 à des fusées éclairantes. Etant donné la distance ce phénomène n'a pas
 pu se passer sur le territoire de , mais beaucoup plus loin en
 direction de la . J'ai effectué un stationnement à , le phé-
 nomène n'est pas réapparu. J'ai poursuivi ma mission, aux environs de
 21 heures 45 d'autres patrouilles de Gendarmerie ont observé le même
 phénomène et ont fait part de leurs constatations par radio. Pour ma
 part, me trouvant dans le secteur du département je n'ai pas ob-
 servé d'autre phénomène lumineux. A 22 heures 30 devant l'inquiétude
 de certains Gendarmes je me suis transporté d'initiative dans le sec-
 teur des nous avons fait un stationnement sur un point haut,
 mais aucun phénomène lumineux n'a été observé à partir de cet instant.
 A 23 heures je cessais mon service.

Le 05 mai 1981 à 11 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus
 j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
 La personne entendue. L.O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 GROUPEMENT DE
 UNITE
BRIGADE DE
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 400 / 1981

PROCEDURE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCES-VERBAL
 D'AUDITION DE **TEMOIN**
 AUTRE CAS

N° PIÈCE N° FEUILLET
 6 1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure *nous trouvant à (lieu)*
 Ce jour cinq mai mil neuf cent quatre vingt-un, nous trouvant dans le bureau du
 Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de
 Nous soussigné(s) E. A., adjudant-chef, officier de police judiciaire, commandant la
 brigade de
 Vu les articles 16 à 19 & 75 du code de procédure pénale,

Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'Objets Volants Non Identifiés,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 R , B
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M de R et de M , J , nat. franç.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)
 gendarme A.P.J. du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de
 , en résidence à , qui
 nous déclare à 14 heures 40 :

Le 4 mai 1981 vers 21 heures 30, j'étais en patrouille de surveillance sur la circonscription de la brigade de . Mon chef de patrouille était le gendarme B , D , appartenant à la même unité.

Nous circulions à faible allure sur le C.D. , venant de
 et nous dirigeant vers

À environ 1 km de cette localité et à l'heure précitée, mon attention a été attirée par les faits suivants:

J'ai aperçu dans le ciel la présence de deux lucurs très proches l'une de l'autre, mais qui étaient nettement décalées en altitude. Ces deux lucurs étaient identiquement de couleur orange. Je n'ai pu apprécier leur altitude, mais elles se trouvaient nettement en dessous du plafond des nuages. Elles étaient toutes deux immobiles et se présentaient sous une forme sphérique, de la grosseur d'un ballon de foot-ball environ.

Cette apparition a duré environ trente secondes, puis a disparu.

Je n'ai aperçu aucune fumée, je n'ai perçu aucun son.

Au moment de l'observation, il tombait une pluie légère, et la visibilité était bonne. L'intensité de la lumière émise par ces objets m'a paru assez intense. De notre endroit, ils nous ont paru très nettement au dessus de . Par la radio de notre voiture, nous avons appris que le commandant de la brigade de avait reçu plusieurs communications téléphoniques émanant de particuliers et signalant cette apparition. Le chef de notre patrouille, le gendarme B , lui a rendu compte de notre observation. Mention en a également été faite au retour, sur notre bulletin de service. *uuu*

Le 5 Mai 1981 à 15 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue:

L.O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 GROUPEMENT DE
 UNITE
 BRIGADE DE
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 400 / 1981

PROCEDURE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
 PROCES-VERBAL
 D'AUDITION DE
 TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIECE : 7
 N° FEUILLET : 1 /

ANALYSE ET REFERENCES (EVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour **cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-un**, nous trouvant dans le bureau du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de
 Nous soussigné(s) **P. A.**, adjudant-chef, officier de police judiciaire, commandant la brigade de
 Vu les articles **16 à 19 & 75** du code de procédure pénale,

Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'Objets Volants Non Identifiés,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNEE

NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, EVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
B. D.
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M. des feus J. et T. C., nat. franc.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, EVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)
 gendarme A.P.J. du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de , en résidence , qui nous déclare à 15 heures 30 :

Le 4 Mai 1981 vers 21 heures 30, j'effectuais un service de surveillance sur le territoire de la circonscription de . J'étais chef de patrouille. J'étais accompagné par le gendarme R. B. , de notre unité.

Alors que nous circulions doucement sur le C.D. , venant de et nous dirigeant vers l'agglomération de , nous avons vu deux objets lumineux, de couleur orangée, dans le ciel. Ces objets, depuis notre point d'observation, nous apparaissaient sensiblement au dessus du territoire , dans la direction très approximative de la ville de . De la taille approximative d'un ballon de foot-ball, ces lueurs présentaient une luminosité intense. Elles étaient immobiles.

Je n'ai pu apprécier exactement leur altitude, mais elles m'ont paru à environ 30 mètres au dessus de la dernière ligne de crête apparaissant à l'horizon. Elles étaient cependant nettement en dessous du plafond des nuages. L'une était nettement décalée en altitude par rapport à l'autre.

L'apparition de ces objets n'a pas dépassé 30 secondes environ, et ne s'est pas reproduite par la suite. Aucune fumée n'accompagnait ces lueurs, je n'ai perçu aucun son.

Par radio, j'ai rendu compte de notre observation au commandant de la brigade de , qui venait d'être avisé téléphoniquement par des particuliers ayant aperçu le même phénomène. Suivant les ordres de ce gradé, nous avons continué notre observation. Les apparitions de lueurs ne se sont pas reproduites. A mon retour, mention de ces faits a été portée sur notre bulletin de service.

Le 5 Mai 1981 à 16 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue:

L'O.P.J.

Ce jour *date et heure* **cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-un à quinze heures trente, nous trouvant**
nous trouvant à (lieu)
 au **ème RA à**
 Nous soussigné(s) **P F, Gendarme, Agent de police judiciaire.**

Vu les articles **20 et 75 à 78** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

J. J.-P, fils de M et de N T]

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né le à

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

Militaire de carrière, demeurant à, marié, de nationalité française.

Qui nous déclare à 15 heures 35:

" Hier soir vers 21 heures 45, je me trouvais au bureau de la semaine à la ème batterie.

Tout à coup, mon attention a été attirée par des lueurs provenant en direction de la cabane aux sangliers. J'ai vu apparaître six boules jaunes qui sont ensuite retombées.

Ces boules dégagèrent une lumière éclatante.

Dix minutes après sept boules sont réapparues. Elles ont suivi la même trajectoire que les précédentes.

J'ai pensé qu'il s'agissait d'hélicoptères et j'ai préféré avertir l'officier de permanence qui était ce soir là, le lieutenant S

Le 5 mai 1981 à 15 heures 47.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L' A.P.J.

(a signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
GROUPEMENT D E
 UNITÉ
BRIGADE DE
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
400/13

**PROCÉDURE
 D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE**

**PROCÈS-VERBAL TMOIN
 D'AUDITION DE**
 AUTRE CAS

N° CE N° FEUILLET
 1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{date et heure} **dix mai mil neuf cent quatre-vingt un, à 9 heures 15,** ^{nous trouvant à (lieu)}

Nous soussigné(s) **P A**, Adjudant-Chef, Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles **16 à 20 et 75**

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
M P, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M né le à

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEL)
filz de M et de T D, demeurant
, qui nous déclare à neuf heures vingt :

Le 4 mai 1981, vers 22 heures, je me trouvais au quartier à
, avec les Gendarmes B M et P F, avec les-
quels j'étais en service.

Alors que nous prenions contact avec l'officier de permanence du Poste de Police, j'ai aperçu le phénomène suivant :

Dans la direction de, deux boules lumineuses sont apparues dans le ciel. Elles étaient de couleur orange et d'un diamètre de 20 cm environ, ce dernier étant très difficile à évaluer car des nuages nous cachaient la visibilité. Elles ne se déplaçaient pas. J'ai pu observer les deux boules pendant environ 30 secondes avant qu'elles ne disparaissent définitivement sans laisser de trace dans le ciel.

Je ne peux vous en dire plus sur les circonstances de ces apparitions mais je précise que c'était des objets éclairants et non éclairés.

Le 10 mai 1981 à 9 heures trente cinq.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

1 O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
ROUPEMENT DE
 UNITE
BRIGADE DE
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
400/14

PROCEDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCES-VERBAL
 D'AUDITION DE **TEMOIN**
 AUTRE CAS

N° PIÈCE
14
 N° FEUILLET
1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* **dix mai mil neuf cent quatre-vingt un, à dix heures quinze,** nous trouvant à (*lieu*)
 Nous soussigné(s) **P A**, Adjudant-Chef, Officier de Police Judiciaire,
 Vu les articles **16 à 20 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
P F, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M né le **à**, fils de **C** et de **G J**
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant **à**, qui nous déclare à dix heures vingt :

Le 4 mai 1981, vers 22 heures, j'ai été témoin de phénomènes étranges. Alors que je me trouvais en service au 8ème Régiment d'Artillerie à **à**, il est apparu dans le ciel deux boules de couleur orange. Les deux boules avaient un diamètre de 25 cm environ depuis notre point d'observation. Elles ne se déplaçaient pas. Je situe le phénomène à 4 ou 5 km à vol d'oiseau bien que des nuages me cachaient la visibilité.

J'ai observé les deux boules 20 secondes, puis elles se sont éteintes sans laisser de trace dans le ciel.

C'est la première fois que j'ai observé de telles lueurs dans le ciel, je ne peux donc m'avancer pour dire l'objet qui pouvait produire autant d'éclairage.

Lorsque j'ai constaté les faits, les Gendarmes **B** et **M** ainsi que l'Officier de permanence étaient présents.

Le 10 mai 1981 à dix heures quarante.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

1' O.P.J.